

L'association AALGA soutient la commune de BOVEL (35) dans son refus du compteur LINKY et lance une souscription!

La commune de BOVEL (613 habitants) est en train d'essayer les plâtres sur le plan juridique : sa délibération vient d'être annulée par le TA sur le fond en première instance. Le conseil municipal a décidé courageusement de faire appel, c'est donc la première commune à aller en Cour Administrative d'appel avec de forte chance d'inverser le cour des choses car les magistrats de Cour d'appel sont bien plus expérimentés que ceux de première instance.

AALGA Bretagne lance une souscription pour aider la commune de Bovel à payer les frais du Cabinet d'Avocat ARTEMISIA.

Envoyez vos dons à

AALGA Bretagne
chez Michel NOYER
9 all Goélands, 35830 BETTON

Ecrire « soutien Bovel » au dos du chèque